

UN INFIRMIER OU INFIRMIER PUÉRICULTEUR SPÉCIALISÉ EN MODES D'ACCUEIL INDIVIDUELS DU JEUNE ENFANT (F/H)

Pôle des Solidarités Départementales – Direction de la Protection Maternelle et Infantiles – Service des modes d'accueil individuels du jeune enfant

Filière Médico-sociales – Catégorie A – Infirmière puéricultrice territoriale

DESCRIPTION DU POSTE

Sous l'autorité du chef de service des modes d'accueil individuels du jeune enfant, l'infirmière ou puéricultrice assure, sur un secteur géographique défini, l'instruction des demandes d'agrément, le suivi et le contrôle des assistants maternels et des Maisons d'Assistants Maternels (MAM), dans le respect du cadre réglementaire en vigueur.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Instruire les demandes d'agrément des assistants maternels dans le respect du cadre législatif, en évaluant leurs capacités et leur environnement selon le référentiel national.
- Assurer le suivi et le contrôle des assistants maternels par le biais de visites à domicile régulières.
- Accompagner les assistants maternels dans l'actualisation de leurs connaissances et l'amélioration de leurs pratiques professionnelles.
- Rédiger les rapports d'agrément et formuler un avis technique destiné à la hiérarchie.
- Participer aux instances techniques, animer des réunions d'information à destination des candidats à l'agrément, et collaborer avec les Relais Petite Enfance de son secteur.
- Participer à des groupes de travail internes et contribuer à la réflexion collective autour des pratiques professionnelles.

PROFIL RECHERCHÉ

Titulaire du diplôme d'État d'infirmier ou de puéricultrice, le candidat doit posséder une bonne connaissance du développement de l'enfant, des dispositifs de soutien à la parentalité et de la législation encadrant les assistants maternels et les maisons d'assistants maternels (MAM). Il maîtrise les entretiens avec les familles, l'évaluation des conditions d'accueil, ainsi que la rédaction de rapports. Une bonne maîtrise des outils bureautiques est indispensable. Autonome, rigoureux, doté de qualités relationnelles et du sens de l'écoute, il sait gérer les priorités et rendre compte de son activité. Une expérience dans le domaine de la petite enfance ou de l'agrément constitue un atout. Le permis B est requis pour les déplacements.

SPÉCIFICITÉS ET AVANTAGES DU POSTE

Poste à 39 heures par semaine avec RTT

Titres Restaurant

Télétravail possible

Adhésion au CNAS prise en charge par le Conseil Départemental

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

UTS de l'Auxerrois – 4 Route de Perrigny 89000 AUXERRE